

Le plan de **déconfinement** de Louviers



1ÈRE PHASE, DU 11 AU 31 MAI 2020

Madame, Monsieur,

À Louviers comme partout en France, la population vit confinée depuis le 17 mars 2020. C'est une situation inédite dans l'histoire de notre pays qui nous a conduit, chacune et chacun, du jour au lendemain, à renoncer à nos libertés, à modifier notre façon de vivre et à adopter de nouveaux comportements pour préserver notre santé.

Au terme de deux mois de confinement, dont les conséquences économiques et sociales sont dramatiques, le temps semble timidement venu de reprendre, très progressivement, et avec beaucoup de rigueur, le chemin de nos activités.

Mais chacun a compris que désormais, et probablement pendant longtemps, rien ne sera plus comme avant. Car il nous faut désormais apprendre à vivre avec un virus contre lequel nous n'avons aujourd'hui, ni traitement, ni vaccin.

Ce guide du déconfinement vous présente les mesures prises pour la première phase, du 11 au 31 mai 2020 et qui poursuivent un triple objectif :

- Garantir la sécurité sanitaire pour tous et partout.
- Assurer une reprise progressive d'activité des services publics locaux.
- Redonner de la vie au quotidien.

Pour que le déconfinement soit un succès, la Ville de Louviers a fait le choix d'une stratégie d'ensemble qui se décline autour de mesures cohérentes les unes avec les autres, en tenant compte de la classification en vert du Département de l'Eure. La municipalité privilégie une approche très progressive, une méthode des petits pas qui doit nous permettre dans le temps, de consolider un à un nos acquis successifs.

C'est ensemble, en faisant preuve de civisme et d'esprit de responsabilité, que nous réussirons. Je compte sur vous.

Très sincèrement,

Votre maire,

François-Xavier Priollaud.



Table des matières

I. Garantir la sécurité sanitaire pour tous et partout	5
a. Port du masque	5
Des masques grand public pour les habitants	5
Des masques chirurgicaux réservés à certaines professions	5
b. Gel hydroalcoolique	6
c. Marquages de distanciation physique	6
d. Limitation des effectifs	6
e. Désinfection des locaux	6
II. Assurer une reprise progressive d'activité des services publics locaux	8
a. Mairie	8
b. Écoles	9
c. Crèches	11
d. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	11
e. Accueils de loisirs (ALSH)	11
f. Centres sociaux	11
g. Cimetière	12
h. Services publics gérés par l'Agglomération Seine-Eure	12
Hôtel d'Agglomération	12
Transports	12
Sacs jaunes	12
Déchetteries	12
Autres services	12

III. Redonner de la vie au quotidien	13
a. La vie commerçante	13
Marché	13
Commerces	13
b. La vie culturelle	13
École de musique Maurice Duruflé	14
Médiathèque Boris Vian	14
Musée	14
Gare aux Musiques	14
Moulin	14
Cinéma et Théâtre du Grand Forum	14
Ludothèque	15
c. La vie en extérieur	15
Parcs et jardins publics	15
Forêt, voie verte	15
Aires de jeux	15
Jardins familiaux	15
d. La vie sportive	15
Équipements restant fermés jusqu'à nouvel ordre	15
Piste d'athlétisme du stade Carrington	16
Skate Park	16
e. La vie associative	16
f. La vie des aînés	17
Résidence du Parc	17
Animations pour les seniors	17
g. La vie des cultes	17
IV. Rappel des gestes barrières	18
V. Notice d'utilisation des masques "grand public"	19

I. Garantir la **sécurité sanitaire** pour tous et partout

La mise en œuvre du déconfinement doit s'accompagner du respect strict de règles sanitaires exigeantes. C'est indispensable pour se prémunir d'une nouvelle vague épidémique. Le Conseil scientifique a émis des recommandations au niveau national qui sous-tendent les mesures prises par la municipalité.

a. Port du masque

Mis à part dans les transports en commun et au collège, le port du masque n'est pas obligatoire. Il est cependant recommandé dans l'espace public.

Des masques grand public pour les habitants

Grâce à un élan de solidarité de l'Association culturelle franco-turque, de chefs d'entreprises, de bénévoles de l'association « Au plaisir de coudre » et avec la mobilisation quotidienne de nombreux agents municipaux, 25 000 masques en tissu ont été confectionnés dans un atelier dédié à Louviers.

Il a été proposé à chaque Lovérien de passer commande – en ligne ou par téléphone – du nombre de masques nécessaires pour son foyer. Afin d'éviter de longues files d'attente, la municipalité a fait le choix d'envoyer ces masques par la Poste, afin que les habitants les reçoivent directement à leur domicile. La municipalité distribuera également par envoi postal à domicile les masques commandés par le Département, dès lors qu'ils auront été livrés à la mairie.

Des masques en tissus ont également été distribués gratuitement aux commerçants.

Des masques chirurgicaux réservés à certaines professions

En lien avec l'Agglomération Seine-Eure, la Ville de Louviers a constitué un stock de masques chirurgicaux réservés en priorité aux professions de santé, aux agents communaux de la Résidence du Parc et de la Régie des Deux Airelles, ainsi qu'à tout agent de la collectivité pour lequel le port d'un masque chirurgical répond à des nécessités de service.



b. Gel hydroalcoolique

Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition dans tous les équipements municipaux accueillant du public.

La mise à disposition de solution hydro-alcoolique est une mesure qui s'étendra sur plusieurs mois. Dans cette optique, la municipalité souhaite équiper de façon pérenne, avec des distributeurs sur pied, l'ensemble de ses équipements publics. Pour cela, elle s'est d'ores et déjà mise en lien avec des entreprises lovériennes capables de les produire localement.

c. Marquages de distanciation physique

Afin de garantir le respect de la distanciation physique, des marquages au sol sont réalisés dans tous les lieux accueillant du public, afin de réguler les files d'attente. De même, un sens de circulation est établi afin d'éviter au maximum que les personnes se croisent.

Des plaques de protection en plexiglas ont été posées en façade de toutes les bornes d'accueil du public dans un objectif de protection tant des agents communaux que des usagers.

d. Limitation des effectifs

Pour chaque équipement municipal, une capacité maximale d'accueil du public sera affichée à l'entrée afin d'éviter la présence simultanée dans un lieu clos d'un trop grand nombre de personnes. Il appartiendra à chacun de respecter ces indications.

e. Désinfection des locaux

Chaque bâtiment communal ouvert au public à compter du 11 mai aura fait l'objet d'une désinfection la semaine précédant le déconfinement. À partir du 11 mai, les équipements municipaux seront systématiquement désinfectés deux fois par jour.

La protection des agents municipaux pour l'exercice en toute sécurité de leurs missions de service public

La municipalité veille à la sécurité sanitaire des agents de la ville dont beaucoup sont au contact direct du public dans l'exercice de leurs missions de service public.

La municipalité veille à la sécurité sanitaire des agents de la ville dont beaucoup sont au contact direct du public dans l'exercice de leurs missions de service public.

Le plan de déconfinement a été soumis au Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de Travail (CHSCT) qui l'a approuvé lors de sa réunion du 4 mai 2020.

Chaque agent municipal se voit attribuer un kit de déconfinement composé de masques grand public et d'un flacon de solution hydro-alcoolique. Il se verra également remettre une notice relative aux modalités de mise en œuvre du déconfinement.

Le télétravail est encouragé pour l'exercice des missions qui n'imposent pas une présence physique sur le lieu de travail. Des agents exerceront ainsi leur activité pour partie en télétravail et pour partie en présentiel, selon les besoins du service.



II. Assurer une **reprise progressive d'activité des services publics locaux**

À partir du 11 mai, plusieurs services fermés pendant le confinement vont rouvrir. La reprise d'activité va s'opérer de façon progressive, et dans des conditions nouvelles liées au respect de règles sanitaires très contraignantes. Les dispositions qui suivent concernent la première phase du déconfinement, à savoir du 11 au 31 mai. Une évaluation sera en effet réalisée à la fin mai et ce dispositif pourra évoluer, selon la situation sanitaire du pays et les règles édictées par le Gouvernement.

a. Mairie

L'accueil de la mairie sera de nouveau ouvert au public, à compter du lundi 11 mai, aux jours et horaires habituels.

Néanmoins, afin d'éviter une trop forte affluence, certaines démarches ne pourront se faire que sur prise de rendez-vous préalable au 02.32.09.58.58

L'accueil de la mairie est réaménagé avec la pose de protections en plexiglas. La file d'attente du public est organisée dans la cour de la mairie. L'entrée et la sortie se font par des portes différentes et identifiées grâce à un marquage.

À l'intérieur, le nombre de sièges d'attente, pour les rendez-vous, est réduit à 4, et l'espace enfants est temporairement supprimé.

Les permanences du maire reprennent à compter de la semaine du 11 mai, sur rendez-vous. Elles se tiendront dans la salle Pierre Mendès France.

Les cérémonies de mariage et de baptême républicain sont suspendues au moins jusqu'au 31 mai.

Les démarches sans rendez-vous :

Cimetière, urbanisme, état civil (livret de famille, inscription liste électorale, recensement militaire), demande de renseignements.

Les démarches sur rendez-vous :

Reconnaissance, mariage, pacs, confection et remise de titres sécurisés, actes d'état civil (par email, courrier ou *via* le site web www.service-public.fr)



b. Écoles

Reprise progressive des enseignements à partir de la Grande Section

La reprise dans les écoles lovériennes aura lieu pour l'ensemble des niveaux à partir de la Grande Section la semaine du 11 mai selon le calendrier suivant :

- **Lundi 11 mai** : pré-rentree des enseignants / Service Minimum d'Accueil
- **Mardi 12 mai** : Grandes Sections, CP et ULIS
- **Jeudi 14 mai** : CE1 et CE2
- **Vendredi 15 mai** : CM1 et CM2

Le retour à l'école n'est pas une obligation ; il se fera sur la base du volontariat, mais pour la totalité de la période jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les effectifs en classe seront réduits à 15 élèves maximum en élémentaire et 10 élèves maximum en grande section de maternelle.

Les enfants porteurs de handicap seront accueillis de façon prioritaire à condition d'être accompagnés par leur AESH (Accompagnement des Élèves en situation de Handicap).

Maintien de la fermeture des TPS, PS et MS

Les Très Petites Sections (TPS), les Petites Section (PS) et les Moyennes Sections (MS) sont maintenues fermées au moins jusqu'au 30 mai dans l'ensemble des écoles maternelles de la Ville. Les élèves de ces niveaux pourront, sous conditions, bénéficier du Service Minimum d'Accueil (voir ci-après).

Prise en charge complète pour l'ensemble des enfants des écoles situées en Quartiers Prioritaires

Les écoles maternelles Chat Perché, Souris Verte, Jacques Prévert et les écoles élémentaires des Acacias et Jacques Prévert accueilleront la totalité de leurs élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire, à partir de la Grande Section, et ce grâce à la mobilisation des agents de la ville qui viendront en soutien des enseignants.

Semaines alternées école / maison pour les enfants des écoles hors Quartiers Prioritaires

Les écoles maternelles Jean Prévost, Jean Zay, Jules Ferry, Les Cascades, Roger Salengro et les écoles élémentaires Anatole France, Jean Moulin, Jules Ferry, Le Hamelet et Antoine de Saint-Exupéry, accueilleront leurs élèves par demi-classe. L'alternance se fera par semaine complète. Les fratries seront accueillies la même semaine.

Dans sa volonté de lutter contre le décrochage scolaire, la municipalité donne la possibilité



aux enseignants de compléter les effectifs (à hauteur de 15 élèves maximum par classe en élémentaire) avec les élèves les plus en difficulté. Ces élèves pourront donc être accueillis à l'école à temps complet et non une semaine sur deux.

Les élèves qui n'auront pas classe pourront, sous conditions, bénéficier du Service Minimum d'Accueil (voir ci-après).

Chaque famille se verra communiquer le calendrier des jours / semaines d'écoles pour chaque enfant scolarisé.

Accueil dans le respect strict des conditions de sécurité sanitaire

L'accueil des élèves dans l'ensemble des structures (classes et structures d'accueil) se fera dans le strict respect des consignes édictées par l'Etat, à savoir :

- Effectif réduit à 15 élèves maximum par classe en élémentaire et 10 en grande section de maternelle, afin de permettre la distanciation physique d'un mètre entre les élèves.
- Lavage régulier des mains des enfants au cours de la journée, accompagnés par leurs encadrants.
- Désinfection des locaux le matin avant l'arrivée des enfants, le midi après la pause repas.
- Savon toujours disponible dans les sanitaires pour le lavage efficace des mains. Du gel hydro-alcoolique sera également mis à disposition des adultes encadrants.
- Échelonnement des heures de temps scolaire pour éviter au maximum croisements et rassemblements inopportuns. Les enseignants informeront les parents des heures d'entrée et de sortie de classe de leurs enfants. Celles-ci seront cadencées, selon le besoin, par demi-heure de 8h à 10h, et de 15 à 17h. La pause du midi est réduite à 1h.
- Organisation des circulations dans les établissements pour éviter le croisement et le mélange des élèves de classes différentes. La récréation se fera donc par groupe de classe.
- Port obligatoire de masques par les enseignants et les agents communaux.
- Autorisation d'entrée au sein de l'école aux seuls personnels. Les parents ne seront pas admis dans l'enceinte.

Déjeuner pris dans les classes

En respect des préconisations formulées au niveau national par le Conseil scientifique, les repas seront pris dans les salles de classes.

La Régie des Deux Airelles, en charge de la restauration scolaire pour la Ville de Louviers, fournira des lunch box contenant un repas froid équilibré et facilitant sa consommation dans la classe.

Nettoyage et désinfection de la salle de classe seront réalisés chaque midi après le repas.





Modalités d'inscription au Service Minimum d'Accueil

Le Service Minimum d'Accueil (SMA) est réservé aux seuls enfants dont les parents travaillent et ne peuvent donc assurer leur garde. Les enfants des personnels soignants et de l'éducation nationale seront prioritaires.

L'inscription des enfants au SMA doit se faire auprès du Kiosque Famille par téléphone au 02.32.25.22.30. Pour un accueil la semaine du 11 mai, l'inscription devra se faire avant le 6 mai à 17h. Les justificatifs des situations professionnelles seront demandés.

Le SMA sera assuré le matin de 7h15 jusqu'à l'entrée en classe, et le soir de la fin des cours jusqu'à 18h. Le SMA sera assuré aussi le mercredi dans chaque groupe scolaire.

c. Crèches

Les crèches resteront fermées pendant cette première phase de déconfinement, donc au moins jusqu'au 31 mai.

Néanmoins, comme cela a été assuré pendant le confinement, un Service Minimum d'Accueil (SMA) sera garanti pour les enfants inscrits en crèche avant le confinement et dont les parents n'auraient pas d'autre solution de garde. Les enfants seront accueillis en effectifs réduits, avec un encadrant pour 4 enfants.

Sont prioritaires pour le SMA petite-enfance, les personnels de santé et le corps enseignant. Le relais d'assistantes maternelles et la crèche familiale continuent de fonctionner normalement.

d. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Réouverture au public mais, pour cette première phase de déconfinement, uniquement sur rendez-vous, en appelant au 02.32.09.58.90

Les travailleurs sociaux poursuivent leurs appels réguliers aux usagers afin de rompre l'isolement et accompagner les personnes suivies par le CCAS.

e. Accueils de loisirs (ALSH)

Les centres de loisirs du Hamelet et de la Chaloupe restent fermés.

Un service minimum d'accueil est néanmoins prévu le mercredi pour les enfants scolarisés à l'école primaire.

f. Centres sociaux

Les centres sociaux Pastel et La Chaloupe rouvrent au public aux jours et horaires habituels, sauf pour les activités collectives qui restent interdites, au moins jusqu'à la fin de cette première période du déconfinement.

Les équipements en libre-service (ordinateurs, photocopieurs) sont accessibles aux usagers et sont désinfectés après chaque utilisation.



g. Cimetière

Le cimetière rouvre aux jours et horaires habituels (7h à 18h en cette période de l'année). Conformément aux consignes gouvernementales, le nombre de personnes accueillies lors des cérémonies demeure toutefois limité à 20.

h. Services publics gérés par l'Agglomération Seine-Eure

Hôtel d'Agglomération

L'accueil de l'Agglomération est rouvert au public aux jours et horaires habituels. Pour toute information et renseignements, contactez le 02.32.50.85.50 ou rdv sur internet www.agglo-seine-eure.fr

Transports

Les lignes 1 et A du réseau Seine-Eure assureront une fréquence normale. Pour les lignes B et C, le transport reste à la demande.

Conformément aux dispositions gouvernementales, les masques sont obligatoires à bord des bus. Le voyageur qui ne portera pas de masque se verra refuser l'accès.

À bord, un siège sur deux sera neutralisé. Un marquage au sol permettra de visualiser la distanciation physique à maintenir entre les voyageurs.

Les conducteurs seront isolés des voyageurs. La vente de titres à bord ne sera donc pas possible dans cette première phase de déconfinement.

Sacs jaunes

Il est de nouveau possible de retirer des sacs jaunes à l'accueil de l'agglomération à compter du 11 mai. Leur distribution par La Poste va également reprendre progressivement.

Déchetteries

Les déchetteries de Val-de-Reuil, La Haye-Malherbe, Pont de l'Arche et Alizay rouvrent aux horaires habituels à partir du 11 mai. La déchetterie de Vironvay reste fermée pour cause de travaux. Sa réouverture interviendra courant juin.

Les horaires spécifiques sont à consulter sur le site internet de l'Agglomération www.agglo-seine-eure.fr

Autres services

Le centre intercommunal d'action sociale (CIAS), la maison de l'habitat, l'office du tourisme, le pôle intercommunal d'archives, vont réouvrir progressivement. Pour connaître les modalités d'accueil, contactez l'Agglomération.

III. Redonner **de la vie** **au quotidien**

Le confinement a suspendu la vie dans toutes ses dimensions : familiale et amicale, culturelle et cultuelle, économique et sociale, associative et sportive, commerçante, etc. Le déconfinement offre aujourd'hui le cadre d'un retour progressif à la vie dans ses aspects les plus quotidiens.

a. La vie commerçante

Marché

Le marché du mercredi et du samedi se tiendra de nouveau, mais à ce stade, uniquement pour sa partie alimentaire.

Un marquage au sol matérialisera les files d'attente. Les commerçants non sédentaires devront porter un masque et être équipés de solution hydro-alcoolique.

Commerces

Tous les commerces sont autorisés à rouvrir, à l'exception des cafés et restaurants. Des masques en tissus ont été distribués aux commerçants.

Le nombre de clients sera limité à l'intérieur de chaque commerce, en fonction de leur surface. Du gel hydro-alcoolique devra être mis à disposition. Il appartiendra à chacun de faire preuve de civisme et de respecter ces préconisations.

Pour faciliter l'accès aux commerces de proximité, un annuaire en ligne des commerces de proximité de Louviers est en cours d'élaboration afin d'indiquer au public la liste des commerces ouverts et fermés, leurs jours et heures d'ouvertures, la possibilité d'y effectuer des commandes en ligne, les modalités de livraison, etc.

b. La vie culturelle

La plupart des équipements culturels de la ville doivent rester fermés pendant cette première phase de déconfinement. Les réouvertures, quand elles sont possibles, demeurent très partielles.

Toutes les représentations accueillant du public (notamment les spectacles du Tangram / Scène Nationale Evreux-Louviers) sont annulées jusqu'à nouvel ordre. La reprise de la programmation culturelle se fera, le moment venu, en fonction des autorisations accordées par l'État.



École de musique Maurice Duruflé

L'école de musique de Louviers restera fermée jusqu'à la fin de l'année scolaire, la configuration des lieux et la spécificité des enseignements ne permettant pas de garantir des conditions sanitaires optimales. Les **frais d'inscription** du dernier trimestre de l'année scolaire (mars-juin) seront remboursés. Les enseignants qui proposent leurs cours à distance depuis le début du confinement pourront continuer à le faire. Ces enseignements ne seront pas facturés aux familles.

Médiathèque Boris Vian

La médiathèque rouvre ses portes mais uniquement pour un service de retrait / dépose d'ouvrages aux horaires suivants :

- mardi : 13h30 à 18h30
- mercredi : 9h30 à 12h30
- vendredi : 13h30 à 17h30
- samedi : 9h30 à 12h30

Les commandes de livres peuvent s'effectuer en ligne sur le portail : <https://portail-mediathèque.ville-louviers.fr> ou par téléphone au 02.32.09.58.80. Un délai de 10 jours sera respecté avant la remise en rayon de chaque livre rendu, ceci afin de s'assurer de l'absence de contamination.



Musée

Le Musée reste fermé au moins jusqu'au 31 mai. Une nouvelle exposition est en préparation et sera proposée pendant l'été.

L'exposition prévue au Musée dans le cadre du Festival « Normandie Impressionniste » dépendra du report ou de l'annulation de ce festival organisé à l'échelle de la région.

Gare aux Musiques

La Gare aux Musiques rouvre au public, mais seulement sur rendez-vous, et uniquement pour des enregistrements individuels. Pour des raisons liées à la sécurité sanitaire, l'accueil des groupes n'est pas autorisé jusqu'à nouvel ordre.

Moulin

L'ensemble des espaces du Moulin (salle de spectacle, cave, étages) restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Cinéma et Théâtre du Grand Forum

Conformément aux consignes gouvernementales, le cinéma et le théâtre du Grand Forum restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Ludothèque

La ludothèque reste fermée jusqu'au 31 mai. Une réflexion est en cours pour mettre en place un service de retrait/dépose des jeux dans une deuxième phase.

c. La vie en extérieur

Le département de l'Eure étant à ce jour classé en « vert », les activités en extérieur sont facilitées. Elles doivent toutefois obéir à des règles de distanciation physique et les rassemblements de plus de dix personnes restent interdits, ce qui exclut notamment la pratique de sports collectifs en extérieur.

Parcs et jardins publics

Les parcs et jardins publics de Louviers rouvrent à compter du 11 mai aux jours et horaires habituels. Il appartient à chacun de respecter les règles de distanciation physique.

Forêt, voie verte

Les chemins publics des forêts communales et de la voie verte sont ouverts au public.

Aires de jeux

Les aires de jeux sont en accès libre et pourront ainsi de nouveau être utilisées à compter du 11 mai. Néanmoins, il conviendra de respecter les règles de distanciation physique. Les regroupements de plus de 10 personnes y sont également interdits, conformément aux directives gouvernementales.

Jardins familiaux

Les jardins familiaux rouvrent aux jours et horaires habituels. Une seule personne sera autorisée dans chaque parcelle et des consignes de sécurité sanitaire seront rappelées aux jardiniers.

d. La vie sportive

Équipements restant fermés jusqu'à nouvel ordre

- Centre aquatique CASEO
- Patinoire GLACEO
- Maison des Sports et des Associations
- Tous les gymnases
- Stade Paul Coudray
- Stade Annette Sergent
- Kolysé



Piste d'athlétisme du stade Carrington

Dans la mesure où le club d'athlétisme (EAL) ne reprend pas ses activités dans cette première phase du déconfinement, la piste d'athlétisme du Stade Carrington sera exceptionnellement ouverte au public à compter du 11 mai, sous la surveillance de deux agents municipaux du service des sports.

Horaires d'ouverture :

- En semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 20h
- Le week-end : samedi et dimanche matin de 9h à 12h.

L'accueil sera limité à 30 personnes en simultané, pour une durée maximale d'une heure.

Afin de respecter l'exigence sanitaire, seulement une piste sur deux sera ouverte.

Skate Park

L'accès au skate park est autorisé, dans la limite de 10 personnes en même temps.

e. La vie associative

Au vu de l'interdiction en vigueur des rassemblements de plus de 10 personnes, la reprise des activités associatives accueillant du public n'est pas autorisée, et ce au moins jusqu'au 31 mai 2020. **Les responsables associatifs sont invités à prendre contact avec leurs interlocuteurs habituels à la mairie pour obtenir les informations dont ils ont besoin et envisager les modalités d'une reprise progressive de leurs activités, lorsque les conditions sanitaires le permettent.**

La municipalité mettra tout en œuvre pour les accompagner et les soutenir dans leurs démarches.

Accès aux salles municipales

Les salles municipales restent fermées aux activités associatives ainsi qu'aux réservations des particuliers. Sont concernés :

- Le Moulin
- La Maison des Sports et des Associations
- La salle du Clos Morlet
- La salle Raoul Verlet
- La salle de la Poissonnerie
- La salle des Colonnes
- La salle Pierre Mendès France
- La Chaloupe
- Le Centre social Pastel



f. La vie des aînés

Résidence du Parc

La restauration collective demeure remplacée, jusqu'à nouvel ordre, par un service de portage de repas dans les appartements des résidents.

Les visites à la Résidence du Parc sont autorisées mais toute personne extérieure doit renseigner un registre à son arrivée.

Animations pour les seniors

Les animations du pôle seniors sont réduites temporairement à deux séances de gymnastique en extérieur (selon météo) et aux ateliers mémoire. Ces deux animations sont assurées à concurrence de 10 personnes et dans le strict respect des règles sanitaires.

g. La vie des cultes

Conformément aux consignes gouvernementales, si les lieux de cultes peuvent être ouverts, les cérémonies religieuses ne sont, à ce stade, toujours pas autorisées.

Le déconfinement ne signifie pas le retour à la vie normale. La stratégie de déconfinement déployée par la Ville de Louviers se veut globale dans sa démarche et cohérente dans les mesures mises en œuvre. Le succès du déconfinement dépend du civisme de chacun et fait appel à l'engagement de tous. Le dispositif mis en place fera l'objet d'un suivi quotidien rigoureux, en vue de son évaluation. Celle-ci permettra d'ajuster les contours et de garantir sa réussite pour envisager sereinement la phase nouvelle qui doit s'ouvrir en juin.



IV. Rappel **des gestes barrières**



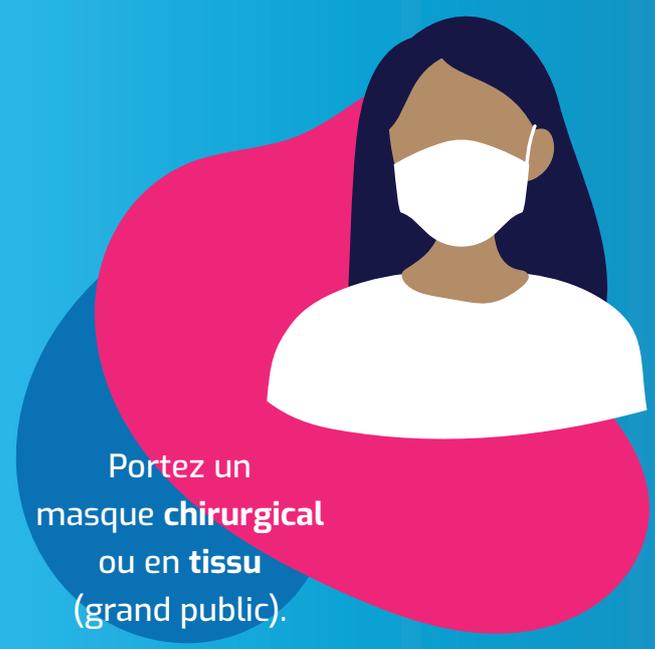
Lavez vous
régulièrement
les mains



Toussez ou
éternuez dans
votre coude



Utilisez un
mouchoir à
usage unique
et jetez-le



Portez un
masque **chirurgical**
ou en **tissu**
(grand public).



Vous avez des questions ?
gouvernement.fr/info-coronavirus
0 800 130 000
(appel gratuit)



1 masque louvérien



Masque barrière selon norme AFNOR-SPEC-576-001

NOTICE À LIRE AVANT UTILISATION

Première utilisation

Avant la première utilisation, lavez le masque.



Comment laver votre masque ?

Afin d'éviter toute contamination, votre masque doit être correctement retiré :

- Laver à 60°C cycle court (de 45 à 60 min) à part de tout autre linge, essorage fort (1 200 à 1 400 tours/min), avec détergent classique avant la première utilisation et après chaque utilisation.
- Si possible, utilisez un sèche-linge ou attendez le séchage complet du masque.
- Si nécessaire, repassez rapidement à la vapeur (110°C max) à 2 cm au-dessus du masque pour rétracter les élastiques.

Comment mettre votre masque ?

- Le masque doit être porté sur peau nue (c'est-à-dire, sans présence des cheveux au contact avec la peau de l'utilisateur et, pour certaines personnes, une peau rasée).
- Repérer le haut du masque.
- Placer le masque barrière sur le visage.
- Tenir le masque barrière de l'extérieur et passer les élastiques ou les liens en étoffe du jeu de brides derrière la tête.
- Abaisser le bas du masque barrière sous le menton.
- Vérifier que le masque couvre bien le menton.



Comment retirer votre masque ?

Afin d'éviter toute contamination, votre masque doit être correctement retiré :

- Retirez vos gants si vous en portez.
- Lavez-vous les mains (eau et savon ou gel hydroalcoolique).
- Retirez le masque par l'arrière avec les élastiques (sans toucher la partie avant du masque, qui est sur votre nez et bouche).
- Placez le masque dans un sac plastique propre et fermez-le.
- Lavez-vous les mains.

Quel est la durée d'utilisation du masque ?

- Le masque ne doit pas être porté plus de 4 heures. Il doit ensuite être lavé avant d'être porté une nouvelle fois.
- Une fois le masque mis sur sa bouche et son nez, il ne doit plus être touché.
- Avant et après chaque manipulation du masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique.
- En cas de détection de tout dommage du masque barrière (déformation, usure, etc..), le masque barrière doit être jeté dans une poubelle munie d'un sac plastique.
- Au delà d'une vingtaine de lavages nous vous recommandons de jeter ce masque.

Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425 (masques filtrants de type FFP2).

Le plan de **déconfinement** de Louviers

Retrouvez toutes les informations sur www.ville-louviers.fr

Plan de déconfinement à Louviers
Phase 1 – 11 mai au 31 mai 2020
Édité par la Ville de Louviers
Hôtel de Ville
19 rue Pierre Mendès France
CS 10621 – 27406 Louviers Cedex
faq.covid@ville-louviers.fr
Directeur de la publication : François-Xavier Priollaud
Rédaction et conception : Ville de Louviers
Impression : HB Impressions
Ne pas jeter sur la voie publique

